

COMMUNICATION D'UN MESSAGE DU
SECRETAIRE DU GOUVERNEUR GE-
NERAL

PROROGATION DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer
la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, 20 septembre 1930.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Ex-
cellence le Gouverneur général se rendra au Sé-
nat, lundi, 22 septembre, à quatre heures et de-
mie pour proroger la présente session du Par-
lement.

Votre dévoué serviteur,

E. C. Mieville,
secrétaire du Gouverneur général.

A trois heures et trente-cinq minutes, la
séance est suspendue jusqu'à quatre heures et
vingt-cinq minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

Le major A. R. Thompson, huissier à verge
noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gou-
verneur général désire la présence immédiate
de cette honorable Chambre dans la salle de
l'honorable Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur, et mes-
sieurs les députés se rendent dans la salle du
Sénat, où il plaît à Son Excellence le Gou-
verneur général de donner au nom de Sa Majesté
la sanction royale aux bills suivants:

Acte modifiant la Loi des douanes.

Acte modifiant le Tarif des douanes.

La sanction royale est donnée à ces bills
par le greffier du Sénat dans les termes sui-
vants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le
Gouverneur général, sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre
des communes adresse la parole à Son Excel-
lence le Gouverneur général, comme suit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté les som-
mes nécessaires pour permettre au Gouverne-
ment de solder les frais du soulagement du chô-
mage.

Au nom des Communes, je présente à Votre
Excellence le bill suivant:

Loi accordant des secours pour le soulagement
du chômage,

Que je prie humblement Votre Excellence de
sanctionner.

La sanction royale est donnée à ce bill par
le greffier du Sénat, par ordre de Son Excel-
lence, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le
Gouverneur général remercie ses loyaux sujets,
accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le
Gouverneur général de clore la première ses-
sion de la dix-septième législature du Parle-
ment du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Messieurs les membres de la

Chambre des communes,

Je vous remercie de la prompte attention que
vous avez accordée aux mesures qui vous ont
été présentées et que l'on a jugées nécessaires
pour remédier au chômage au Canada. J'ai le
vif espoir et la ferme conviction qu'elles produi-
ront les résultats qui ont motivé leur adoption.
Honorables membres du Sénat,

Messieurs les membres de la

Chambre des communes,

En vous libérant des travaux pour lesquels
vous avez été convoqués, je prie la divine Pro-
vidence d'accorder sa protection au peuple cana-
dien.

Ainsi s'est terminée la première session de
la dix-septième législature du Parlement.